

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le trente octobre, le Conseil Municipal de la Commune de GRAND-BRASSAC dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. BOISMOREAU Philippe, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20/10/2025

**PRESENTS** : MM et Mmes BOISMOREAU Philippe, Maire, FOULON Jacques, ROUSSEAU Alain, REYSSIE Marie-France, PERCEVAULT Gwénaëlle, PARISOT Jean-Luc, AUGUSTIN Véronique, CONIGLIO Frédéric.

**ABSENTS EXCUSES** : Mme & M. DUMANS Pierre, LITOU Michaël, VENANCE Yann, LAVAUD Johny, MAZOUAUD Serge.

**ABSENT EXCUSE REPRESENTEE** : Mme CORTES Denise donne pouvoir à M. BOISMOREAU Philippe.

Nombre de Conseillers :  
En exercice : 14  
Présents : 08  
Représentés : 01  
Votants : 09

M. Jacques FOULON a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Monsieur le Maire présente et commente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif de la commune pour l'exercice 2024 auquel a été jointe la note annuelle d'information de l'Agence de l'eau, prévue par la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010.

Objet : Présentation du  
RPQS Assainissement  
collectif pour l'année 2024

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

N° 049/2025

-adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif sur la commune de Grand-Brassac, relatif à l'exercice 2024. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

-décide de mettre en ligne le rapport validé sur le site : [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr) conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour expédition conforme.

Le Maire,

Boismoreau Philippe

Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture  
Le : - 3 NOV. 2025  
Publié ou notifié  
Le : - 3 NOV. 2025

